

AVIVA INVESTORS

ADDENDUM DESTINÉ AU PUBLIC EN FRANCE

La directive européenne n° 85/611/CEE du 20 décembre 1985 sur les OPCVM telle que modifiée instaure des règles communes permettant la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Ce socle commun n'exclut pas une mise en œuvre différenciée. C'est pourquoi un OPCVM européen peut être commercialisé en France quand bien même son activité n'obéit pas à des règles identiques à celles qui conditionnent en France l'agrément de ce type de produit.

Le présent addendum doit être lu conjointement avec le prospectus complet de Aviva Investors (ci-après dénommée « la Sicav ») daté de décembre 2009.

1/ Correspondant centralisateur en France

Le correspondant centralisateur de la Société pour la France est **BNP Paribas Securities Services**, 3, rue d'Antin 75009 Paris.

Les missions du correspondant centralisateur est notamment chargé des missions suivantes :

- Traitement des ordres de souscription et de rachat des actions de la Sicav ;
- Paiement des coupons et dividendes aux actionnaires de la Sicav ;
- Mise à disposition des actionnaires des documents d'information relatif à Sicav (prospectus complet et simplifié(s), comptes annuels et semestriels...);
- Information particulière des actionnaires en cas de changement des caractéristiques de la Sicav.

2/ Compartiments autorisés à la commercialisation en France

Seuls les compartiments listés ci-dessous ont reçu, de l'Autorité des marchés financiers (AMF), une autorisation de commercialisation en France.

Nom des compartiments	Date d'autorisation
American Equity Fund	22 mai 1990
Asia-Pacific Equity Fund	22 mai 1990
European Equity Fund	22 mai 1990
French Equity Fund	22 mai 1990
Global Equity Focus Fund	22 mai 1990
Japanese Equity Fund	22 mai 1990
UK Equity Focus Fund	22 mai 1990
European Corporate Bond Fund	22 mai 1990
EUR Reserve Fund	22 mai 1990
Emerging Markets Equity Fund	24 janvier 1995
Long Term European Bond Fund	24 janvier 1995
Sustainable Future Pan European Equity Fund	10 décembre 2002
Global Convertibles Fund	10 décembre 2002
European Convergence Equity Fund	10 décembre 2002
European REIT Fund	18 avril 2003
Global REIT Fund	19 janvier 2007
Absolute TAA Fund	19 janvier 2007
Emerging Markets Bond Fund	23 mars 2007
Emerging Markets Equity Small Cap Fund	23 mars 2007
Emerging Markets Local Currency Bond Fund	23 mars 2007
European Aggregate Bond Fund	23 mars 2007
European Value Equity Fund	23 mars 2007
GBP Reserve Fund	23 mars 2007
Pan-European Equity Fund	23 mars 2007
Short Term European Bond Fund	23 mars 2007
Absolute TAA 5 Fund	15 février 2008
Australian Resources Fund	30 septembre 2008
Global Equity Income Fund	30 septembre 2008

Global High Yield Bond Fund	30 septembre 2008
Pan European Equity Focus Fund	30 septembre 2008
Sustainable Future Global Equity Fund	29 mai 2009
Global Aggregate Currency Hedged Bond Fund	29 mai 2009
Sustainable Future Pan-European Absolute Return Fund	13 octobre 2009
Emerging Markets Special Situations Fund	23 juillet 2010
Index Opportunities Fund	23 juillet 2010
Global Convertibles Absolute Return Fund	23 juillet 2010

3/ Conditions de souscription et de rachat des actions de la Sicav

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur demande de souscription d'actions de la Sicav peut être rejetée par le gestionnaire ou par son délégué, pour quelque raison que ce soit, en tout ou partie, qu'il s'agisse d'une souscription initiale ou supplémentaire.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société comporte des clauses d'éviction automatique avec rachat des actions dès lors que certaines conditions d'investissement ne sont plus respectées. Ce rachat aura, pour l'investisseur français, des conséquences fiscales liées à la cession de valeurs mobilières.

4/ Fiscalité

L'attention des investisseurs fiscalement domiciliés en France est attirée sur l'obligation de procéder à la déclaration des revenus qui, résultant des cessions intervenues entre les compartiments de la Sicav, sont soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières.